

Tarification des services

ENTREPRISES | PROFESSIONNELS | ASSOCIATIONS | COLLECTIVITÉS

CONDITIONS ET TARIFS DES PRINCIPALES OPÉRATIONS
ET SERVICES BANCAIRES APPLICABLES AUX CLIENTÈLES
PROFESSIONNELLES AU 1^{ER} JANVIER 2012



CAISSE D'ÉPARGNE
COTE D'AZUR

LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

Sommaire

> Les Forfaits de services	
Les Forfaits Professionnels rémunérés	4
Les Forfaits Associations de proximité rémunérés	4
> La rémunération des comptes	5
> Le compte courant	
Les autres comptes / les comptes spéciaux	6
Les cartes bancaires professionnelles	6
Les opérations par carte	7
La vie du compte professionnel / Association de proximité	8
Les virements / Les prélèvements	9
Les incidents de fonctionnement	10
Les oppositions	11
Les services de Banque à Distance	11
> Les crédits	
Le découvert autorisé	12
Le découvert non autorisé	13
Le portefeuille commercial	13
Les crédits Moyen Long Terme	13
GCE Solutions Clients (PME / PMI)	14
FACTUREA PRO	14
Les assurances	15
Les cautions	15
Les autres opérations	15
> Les effets / l'escompte	16
> Les placements	
Opérations sur comptes-titres : les ordres	16
Opérations sur comptes-titres : les droits de garde	17
Placement automatisé de trésorerie	17
> Les services	
La télétransmission	17
Les solutions de paiement en ligne	18
L'équipement monétique	19
Les autres services :	
Certificat Electronique	20
Renseignements, recherches	20
Global Affaires	20
Carte Achat Public	21
> L'ingénierie sociale	
L'Épargne Salariale	21
Box Office - PEI / PERCOI	21
Primissime (PEE) et PERCO & CO, IFC et article 83	22
> Les Titres de Service	22
> Les assurances professionnelles	23
> La prévoyance (contrats "loi Madelin")	
Les contrats PRO T-G	23
> La gestion privée	24
> L'international	24
> Informations utiles	25 à 27

Les forfaits de services

Clients Professionnels et Associations de proximité

L'ESSENTIEL DES SERVICES POUR LA GESTION DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL OU ASSOCIATION

> Composition des Forfaits Professionnels rémunérés

- Compte courant Professionnel
- Chéquier renouvelé automatiquement et expédié à domicile
- Tenue de compte
- Relevés multiproduits décennaires
- Carte Visa Business ou Gold Business à débit immédiat ou débit différé (en option)
- Assurance opérations frauduleuses suite à perte ou vol des instruments de paiement : AMP PRO PLUS
- Direct Ecureuil Pro
- Service SECUREXPRESS et Assurance SECUREXPRESS
- Convention de paiement sauf désaccord
- Service Rémunération

> Les Forfaits Professionnels Rémunérés

Labelis⁽¹⁾ : Clients Professions Libérales

Labelis Santé⁽¹⁾⁽²⁾ : Clients Professions Libérales de Santé

Libre Convergence⁽¹⁾ : Clients Artisans Commerçants

Franchise & Vous⁽¹⁾ : Clients Franchisés

Forfait Auto-Entrepreneur⁽¹⁾ : Clients Auto-Entrepreneurs

Composition

- Compte courant Auto-Entrepreneur
- Chéquier renouvelé automatiquement et expédié à domicile
- Assurance opérations frauduleuses suite à perte ou vol des instruments de paiement : AMP PRO PLUS
- Direct Ecureuil Pro
- Convention de paiement sauf désaccord
- Frais de tenue de compte Exonération
- Commission de mouvement Exonération

> Composition des Forfaits Associations de proximité rémunérés

Forfait Associatis INITIAL

- Tenue de compte
- Chéquier
- Direct Ecureuil Pro
- Assurance Moyens de Paiement Associations

Forfait Associatis ESSENTIEL

- Tenue de compte
- Chéquier
- Direct Ecureuil Pro
- Assurance Moyens de Paiement Associations
- Relevés multiproduits décennaires
- Seuil de facturation d'agios à 2,00 € / mois
- Assistance et protection juridique des membres du bureau

(1) Certains services inclus dans le forfait peuvent être soumis à TVA.

(2) En cours de commercialisation.

> Les cotisations des forfaits Professionnels & Associations - Cotisations mensuelles -

Forfait professionnel rémunéré sans carte	19,64 €
Forfait professionnel rémunéré avec carte Visa Business débit immédiat	21,62 €
Forfait professionnel rémunéré avec carte Visa Business débit différé	22,14 €
Forfait professionnel rémunéré avec carte Gold Business débit immédiat ou différé	25,88 €
Forfait Auto-Entrepreneur	7,00 €
Forfait Associatis Initial	5,30 €
Forfait Associatis Essentiel sans carte	6,64 €
Forfait Associatis Essentiel avec carte de retrait Associatis . . .	7,67 €
Forfait Associatis Essentiel avec carte Visa Electron	8,69 €

Conditions spécifiques liées à la détention d'un Forfait Professionnel rémunéré (Forfait Auto-Entrepreneur exclu) et d'un Forfait Satellis Essentiel Plus ou Satellis Intégral ou d'une Offre groupée de services (Bouquet LIBERTE) à titre "privé" - OFFRE DOUBLE RELATION -

Pour tout client professionnel détenteur d'une convention de compte LABELIS, LABELIS SANTÉ⁽¹⁾, LIBRE CONVERGENCE ou FRANCHISE et VOUS (Forfait AUTO ENTREPRENEUR exclu):

% de remise sur la cotisation mensuelle du Forfait détenu à titre "privé" : BOUQUET LIBERTE ou Forfaits SATELLIS50 %

> Offre de bienvenue

Pour toute entrée en relation de nouveau client professionnel (hors Auto Entrepreneur) : 3 mois de gratuité sur la cotisation de son Forfait Professionnel rémunéré : LABELIS, LABELIS SANTÉ⁽¹⁾, LIBRE CONVERGENCE ou FRANCHISE et VOUS.

La rémunération des comptes

> Le compte courant professionnel

Dans le cadre d'un Forfait Professionnel

Taux brut jusqu'à 10.000 €0,75%⁽²⁾

Hors Forfait Professionnel

Taux brut jusqu'à 10.000 €0,25%⁽²⁾

Dans le cadre d'un Forfait Auto-Entrepreneur

Taux brut jusqu'à 2.500 €0,50%⁽²⁾

> Le compte association de proximité

Dans le cadre d'un Forfait Associatis Initial

Taux brut jusqu'à 2.500 €0,50%⁽²⁾

Dans le cadre d'un Forfait Associatis Essentiel

Taux brut jusqu'à 2.500 €0,50%⁽²⁾

Taux brut de 2.500 € jusqu'à 10.000 €1,00%⁽²⁾

Hors Forfait Taux brut jusqu'à 2.500 €0,50%⁽²⁾

Hors Forfait - Service rémunération par mois0,50 €

(1) En cours de commercialisation.

(2) Taux nominal annuel brut - Intérêts imposables suivant législation en vigueur.

> Les comptes Associations Gestionnaires, Logement Social

Taux brut sans plafond1,00%⁽¹⁾

> Les comptes courants entreprises

Rémunération standard : dès le 1^{er} € et jusqu'à 15.000 € . .1,00%⁽¹⁾

Rémunération dynamique :

dès le 1^{er} € (taux progressifs par paliers de solde)Nous consulter

> Clients Entreprises, Institutionnels, Associations, Professionnels de l'immobilier, Logement social, SEM

Autres formules de rémunération à taux fixe ou indexée sur Euribor 3 mois (suivant éligibilité)Nous consulter

Le compte courant

> Les autres comptes / Les comptes spéciaux

Convention "Services Bancaires de Base"

- non rémunérée -**Gratuit**

Conditions d'accès définies par l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier relatif au droit au compte.

Composition

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt (compte de dépôt sans chéquier ni découvert)
- Un changement d'adresse au maximum une fois / an
- Un relevé de compte mensuel
- Des relevés d'identité bancaire (RICE) en fonction des besoins.
- L'encaissement de virements reçus
- L'encaissement de chèques déposés sur le compte
- Le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre Caisse d'Épargne)
- Le paiement de prélèvements ou de Titres Interbancaires de Paiement (TIP)
- Direct Ecureuil Pro (accès à la banque à distance)
- Une carte VISA Electron SENSEA Pro (carte de paiement à autorisation systématique)
- Deux chèques de banque au maximum par mois

Autres comptes spéciaux :

(Française des Jeux, PMU, ...)Nous consulter

> Les cartes professionnelles - cotisations annuelles -

Carte Visa Business	Débit immédiat . . .	38,89 €
Carte Visa Business	Débit différé . . .	48,24 €
Carte Gold Business	Débit immédiat ou différé . . .	134,50 €
Carte VISA Electron		27,59 €
Carte de retrait Associatis		16,35 €
e-carte bleue		8,16 €

(1) Taux nominal annuel brut - Intérêts imposables suivant législation en vigueur.

> Les cartes Affaires

Abonnement "Entreprise" Global Affaires	150,00 €
Abonnement "Maison Mère" Global Affaires	100,00 €
Cotisation annuelle carte Visa Affaires - par titulaire . . .	50,00 €
Cotisation annuelle carte Visa Gold Affaires - par titulaire . .	150,00 €

> Les Assurances des moyens de paiement - cotisations annuelles et frais divers -

Assurance Perte / Vol des moyens de paiement ⁽¹⁾	16,30 €
Assurance Perte / Vol des moyens de paiement AMP Pro Plus .	20,30 €
Assurance AMP Pro Association	16,30 €
Frais de fabrication de carte avant échéance suite à perte, vol ou opposition - Hors forfait -	Prix de la carte
Rédition / réactivation de code confidentiel	8,90 €
Mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait distributeur / paiement)	5,20 €
Frais d'envoi de carte en recommandé	6,20 €

> Les opérations par carte

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait en euros dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans l'Union Européenne (UE)

Frais par retrait d'espèces à un distributeur de billets d'une Caisse d'Épargne	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un distributeur de billets d'une autre banque	
- jusqu'à 6 retraits dans le mois	Gratuit
- à compter du 7 ^{ème} retrait dans le mois - par retrait . .	1,00 €
Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement bancaire	6,45 €

RETRAITS EN DEVISES

Frais par retrait d'espèces aux distributeurs de billets d'autres établissements bancaires

- Commission proportionnelle 2,80 %
- Commission fixe 3,20 €

Frais par retrait d'espèces aux guichets agence

- Commission proportionnelle 2,80 %
- Commission fixe 6,25 €

> Paiements par carte bancaire (carte émise par votre Caisse d'Épargne)

Paiement en euros dans un pays de l'Union Européenne . . .	Gratuit
Paiement en devises :	
• Commission proportionnelle	2,80 %
• Maximum de perception par transaction	6,50 €

(1) Fin de commercialisation Mars 2006.

> La vie du compte professionnel /
Association de proximité

**DATES DE VALEUR APPLICABLES AUX PRINCIPALES
OPÉRATIONS DE PAIEMENT - en jours ouvrés -**

Remise de chèque payable en France	J ⁽¹⁾ +1
Paiement d'un chèque	J ⁽¹⁾
Remise d'effet à l'encaissement	E ⁽²⁾ +2
Remise d'effet à l'escompte	J ⁽³⁾ +1
Autres opérations	J de comptabilisation sur le compte client

DÉLAIS D'ENCAISSEMENT - Chèque payable en France

- remise de chèque sur compte de dépôt12 jours ouvrés
- remise de chèque sur compte d'épargne12 jours ouvrés

OUVERTURE / CLÔTURE DE COMPTE**Gratuit**

LES COMMISSIONS DE GESTION

Tenue de compte - Périodicité de prélèvement déterminée
suivant conditions particulières du client.

Frais de tenue de compte professionnel

- hors Forfait Pro rémunéré - - par mois20,79 €
ou par trimestre62,37 €

Frais de tenue de compte PME / PMI - par mois18,71 €
ou par trimestre56,13 €

Frais de tenue de compte Professionnels de l'Immobilier
- par mois18,71 €
ou par trimestre56,13 €

Frais de tenue de compte Association de Proximité
- hors Forfait - - par mois2,18 €
ou par trimestre6,54 €

Frais de tenue de compte Association Gestionnaire,
Institutionnels, Logement Social - par mois18,71 €
ou par trimestre56,13 €

Frais de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois
- par an28,00 €

Commission de mouvement - par mois

Clients Artisans, Commerçants, Professions Libérales . .0,08 %

Clients Auto-Entrepreneurs

(détenant un Forfait Auto-Entrepreneur)**Exonération**

Clients PME/PMI0,11 %

Clients Professionnels de l'Immobilier0,06 %

Clients "Economie Sociale"0,10 %

Clients "Logement Social"0,10 %

Clients "Secteur Public Territorial"0,10 %

Commission de plus fort découvert - par mois

Minimum0,05 %

Maximum0,10 %

**Commission d'ouverture de dossier et d'actualisation
juridique, fiscale et comptable**

Clients Artisans, Commerçants, Professions Libérales . .111,42 €

Clients Banque du Développement Régional178,19 €

(1) J = jour de comptabilisation sur le compte client.

(2) E = date d'échéance ou échéance reportée en jour(s) ouvré(s).

(3) J = date d'opération.

L'INFORMATION

Relevés multiproduits - prix par trimestre -

Périodicité mensuelle ou bimensuelle	Gratuit
Périodicité décadaire - hors Forfait -	7,63 €
Périodicité hebdomadaire	11,96 €
Périodicité quotidienne	50,10 €
Edition de relevé de compte au guichet - par édition	2,00 €
Envoi de relevés supplémentaires à un autre destinataire sur demande du titulaire du compte suivant périodicité choisie	.cf. tarifs ci-dessus

Expédition facture trimestrielle - Récapitulatif de frais .Gratuit

Expédition Echelle de valeurs (calcul d'intérêts détaillé)
- par trimestre - .2,65 €

LES SERVICES

Frais d'envoi de chéquier / de carte

En agence .6,20 €

A domicile - Envoi simple à la demande du client

- dans le cadre d'un Forfait .Gratuit
- hors Forfait - par envoi - 2,00 €
- envoi en recommandé .6,20 €

Frais de non retrait de chéquier au-delà d'un délai de 2 mois .Gratuit

Frais de traitement de retour de courrier pour motif "NPAI" (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) .5,50 €

Frais d'émission d'un chèque de banque
- par formule .10,80 €

Frais d'émission d'un chèque visé ou certifié
- par formule .17,50 €

Retrait d'espèces à votre agence sans émission de chèque .Gratuit

Retrait - dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (nécessitant l'appel auprès de la Caisse d'Epargne gestionnaire) .4,70 €

Service SECUREXPRESS⁽¹⁾

Service de dépôt d'espèces ou de chèques auprès d'un guichet dédié ou dans un module de dépôt (suivant équipement de l'agence) - Assurance SECUREXPRESS incluse

Cotisation annuelle hors Forfait Professionnel .52,94 €

Soit par trimestre .13,24 €

Perte de la clef du module de dépôt SECUREXPRESS
- frais de remplacement - .4,42 €

Ramassage de fonds .Suivant devis

DOMILIS :

Service de transfert de virements / de prélèvements .Gratuit

LES VIREMENTS / LES PRÉLÈVEMENTS

Emission d'un virement

Occasionnel ou permanent vers un compte Caisse d'Epargne .Gratuit

Occasionnel vers un autre établissement bancaire et Virement SEPA

A la mise en place - au guichet, par téléphone .3,40 €

A la mise en place - par Internet sur Direct Ecureuil Pro .Gratuit

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

Permanent vers un autre établissement bancaire effectué en agence	
Frais sur virement permanent (prix/virement) ⁽¹⁾	1,40 €
Par Internet	Gratuit
Prélèvements extérieurs (Nationaux et SEPA)	
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement	
- au profit d'organismes d'assurances et financiers . . .	6,00 €
- au profit d'autres bénéficiaires	Gratuit
Virement de trésorerie	
• France - par virement	6,67 €
• Etranger - par virement	Nous consulter
Remise de virements et de prélèvements à effectuer	
• sur support "papier"	
- par ligne	1,14 €

Les incidents de fonctionnement

Commission d'intervention :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

Par opération	9,25 €
Dans la limite d'un plafond journalier de :	27,75 €

> Opérations particulières

Saisie / Avis à tiers détenteur

Frais de saisie-attribution / saisie conservatoire . . .	98,00 €
Frais par Avis à Tiers Détenteur	98,00 €
Opposition administrative - en % du montant dû au Trésor Public	10 % dans la limite de 85,00 €

> Incidents de paiement

Rejet de chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :

- Les frais de dossier
- La commission d'intervention
- Les frais chèque impayé
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé)
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration Banque De France
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de main-levée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non paiement

(1) Si création en cours d'année : prélèvement à la mise en place du nombre de virements prévus jusqu'au 31/12. Puis prélèvement en une seule fois en début d'année (maximum = 12 virements).

Prix du Forfait par chèque rejeté

Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
Frais dans la limite d'un plafond journalier de :	100,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision : le rejet d'un chèque sans provision entraîne une interdiction d'émettre des chèques pour une durée de 5 ans, sur tous les comptes détenus dans toutes les banques. Il est néanmoins possible à tout moment pendant cette période de régulariser sa situation pour lever l'interdiction.

Rejet de prélèvement

Forfait de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision (dont commission d'intervention) - par opération -

Prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €	Frais dans la limite du montant rejeté
Prélèvement supérieur à 20,00 €	20,00 €
Frais d'ouverture d'un dossier de recouvrement précontentieux	24,90 €
Frais d'envoi d'un courrier en recommandé	6,20 €
Frais de courrier de relance sur compte débiteur	5,60 €
Frais d'ouverture de dossier contentieux	50,00 €

Les oppositions

Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	14,00 €
Frais d'opposition sur chéquier par l'émetteur	24,60 €
Frais de blocage sur carte par le porteur suite à perte, vol, usage frauduleux	Gratuit
Frais de blocage sur carte pour usage abusif	45,30 €
Frais d'intervention sur capture de carte suite blocage pour usage abusif	Prix de la carte
Frais d'intervention sur capture de carte - autres motifs (3 codes erronés...)	Gratuit
Retrait de consentement sur autorisation de prélèvement	14,00 €
Révocation échéance(s) de prélèvement	Gratuit

Les services de banque à distance

ACCUEIL PRO au 0 826 083 600 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h 0,15 €⁽¹⁾

DIRECT ÉCUREUIL PRO

DIRECT ECUREUIL PRO PAR INTERNET

[^{\(2\)}](http://www.caisse-epargne.fr)

Service de consultation et de gestion de comptes via Internet	
Abonnement mensuel - Hors Forfait Pro	4,60 €
Abonnement mensuel - Hors Forfait Association	4,60 €
Abonnement mensuel - PME / PMI	4,60 €

(1) Pour une minute de communication depuis un poste fixe en France Métropolitaine, selon tarification en vigueur au 1/12/2011.

(2) Coût de la communication selon votre fournisseur d'accès Internet.

Dans le cadre d'un Forfait Professionnel ou Association	Gratuit
Option Bourse	Gratuit
Réédition de code télématique	Gratuit
DIRECT ECUREUIL PRO PAR TÉLÉPHONE au 0 892 688 306	
Abonnement	Gratuit
Consultation et gestion de comptes	0,34 € ⁽¹⁾
DIRECT ECUREUIL PRO PAR MINITEL : 3616 ECUSUD⁽²⁾	
Abonnement	Gratuit
Consultation et gestion de compte	0,21 € ⁽¹⁾
WEB COFFRE - Consultez notre site : www.caisse-epargne.fr⁽³⁾	
3 formules : WEB COFFRE OR, ARGENT ET BRONZE	

Les crédits

Les informations figurant sous cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert ni une offre de prêt.

> Découvert

Intérêts débiteurs déterminés suivant index de référence

Clients Professionnels : Artisans, Commerçants, Professions Libérales

Index utilisé : Taux de Base Bancaire (TBB)

Frais de dossier - sur montant du découvert 1,00 %

Minimum 50,00 €

Maximum 750,00 €

Taux du découvert : Taux de Base Bancaire (TBB) majoré d'une marge

Marge minimum 1,00 %

Marge maximum 7,00 %

Clients Professionnels en gestion privée

Index utilisés : Taux de Base Bancaire (TBB) ou EURIBOR

Clients Entreprises, Professionnels de l'Immobilier

Index utilisés : EURIBOR, Taux de Base Bancaire (TBB).

Frais de dossier Nous consulter

Taux du découvert : Index + marge variant selon l'index retenu.

Clients Associations

Frais de dossier Nous consulter

Exemple pour un découvert autorisé consenti en octobre 2011 au taux nominal de 11,35 %, index retenu = TBB de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

Le TBB (Taux de Base Bancaire) de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur est de 7,35 % au 01/12/2011. Toute modification de ce taux sera portée à la connaissance de la clientèle via un message relevé de compte et par voie d'affichage.

(1) Pour une minute de communication depuis un poste fixe en France Métropolitaine, selon tarification en vigueur au 1/12/2011.

(2) Arrêt de la fonctionnalité au 30/06/2012.

(3) Coût de la communication selon votre fournisseur d'accès Internet.

Le Taux Effectif Global (T.E.G.) est déterminé à partir :

- des intérêts débiteurs calculés au taux conventionnel de 11,35 %.
- Ce taux conventionnel est lui même composé :
- de l'index retenu : le Taux de Base Bancaire -TBB- majoré d'une marge de 4%,
 - de la commission de plus fort découvert calculée au taux maximum de 0,10% assise sur le plus grand solde débiteur en valeur constaté chaque mois,
 - des frais de dossier de mise en place de découvert professionnel.
- Le Taux Effectif Global (T.E.G.) ne saurait excéder 13,84%⁽¹⁾.

> Découvert non autorisé

le Taux Effectif Global (T.E.G.) est fixé au 01/12/2011 à 13,84 %⁽¹⁾.
Les intérêts débiteurs sont déterminés en appliquant ce taux aux soldes débiteurs en valeur constatés sur le mois.

Exemple pour un découvert non autorisé :

Solde débiteur de 5 621 € constaté sur 12 jours au mois de novembre 2011, les intérêts calculés au taux de 13,84 %⁽¹⁾ s'élèvent à 25,58 € soit :

$$\frac{5\,621 \times 13,84 \times 12}{100 \times 365}$$

> LTI - Ligne de trésorerie interactive

Marge sur index - suivant index retenu -Nous consulter
Commissions fixesNous consulter
Commissions variablesNous consulter

> Portefeuille commercial

Opérations Loi Dailly

Commission de mise en place de dossier	
montant minimum	81,90 €
Commission de bordereau	16,42 €
Commission de notification sur facture cédée	16,42 €
Commission de facture cédée	5,51 €
Commission de relance DAILLY	10,93 €
Commission de prorogation DAILLY	16,42 €
Frais pour modification	16,42 €
Frais pour impayé	16,42 €
Frais pour réclamation	16,42 €
Echéancier	Gratuit

> Les crédits Moyen / Long Terme

Frais de dossier

PBE - Prêt Bancaire aux Entreprises

- % sur capital emprunté -1,00 %
- Minimum de perception -Nous consulter

(1) Taux en vigueur au 1/10/2011.

PCM - Prêt aux Conditions du Marché

- % sur capital emprunté -1,00 %
- Minimum de perception -Nous consulter

Crédit Ecureuil Installation Pro - Clients Professionnels

Créateurs / Repreneurs

- % sur capital emprunté -0,50 %
- Minimum -75,00 €
- Maximum -750,00 €

Ecureuil Crédit Express - Clients Professionnels

- % sur capital emprunté -1,00 %
- Minimum de perception -75,00 €

Crédit Express Entreprises - Clients PME/PMI

- % sur capital emprunté -1,00 %

Crédit Assoexpress⁽¹⁾ - Clients Associations Gestionnaires

- % sur capital emprunté -1,00 %
- Minimum de perception -150,00 €

Prêt à Objet Professionnel et à Objectif Patrimonial (POP)

- % sur capital emprunté -1,00 %

Crédit Rythm'N'Pro - % sur capital emprunté -1,00 %

Profutur - Financement des investissements en Energie

- renouvelable** - % sur capital emprunté -1,00 %
- Minimum de perception -75,00 €
- Maximum de perception -750,00 €

Crédits structurésNous consulter

Crédit Bail ImmobilierNous consulter

Crédit Bail MobilierNous consulter

Location Longue Durée (LLD) CAR LEASE PRO

- Choix entre 3 Formules :

Initial, Confort ou EquilibreNous consulter

Frais de remboursement anticipé

- % sur capital restant dû -entre 3,00 % et 5,00 %

> GCE SOLUTIONS CLIENTS - Clients PME/PMI

3 Services

FACTUREA - Service d'affacturageNous consulter

VISION CLIENTS - Service d'information commerciale

- Forfait annuelSuivant portefeuille

VISION GARANTIE - Assurance crédits pour protéger les créances contre le risque d'impayés sur les opérations domestiques et internationales ...Taux de prime sur encours

> FACTUREA PRO - Clients Professionnels

Offre standard

- FACTUREA PRO OPTIMALSuivant CA mensuel confié au-delà d'un certain CA

- passage dans FACTUREA Plus ...Suivant CA mensuel confié

Professionnels créant leur entreprise

- FACTUREA CréationSuivant CA mensuel confié

Professionnels résidant dans les DOM

- FACTUREA ProSuivant CA mensuel confié

(1) Commercialisation courant 2012.

Offre d'assurance crédit

- FACTUREA VISION GARANTIE Nous consulter

Offre de recouvrement

- FACTUREA VISION CLIENTS Nous consulter

> Les Assurances

Assurances Décès Emprunteur Nous consulter

> Les Cautions

Avenant à la caution bancaire

Modification de l'acte d'origine 33,96 €

Commission pour délivrance de caution bancaire (caution loyers, fiscale, ...) :

% sur montant cautionné entre 1,00 % et 2,00 %

Minimum de perception 34,00 €

Cautions spécialisées (cautions douanes, cautions de marché,...) Nous consulter

MAINLEVÉES - prêt échu ou en cours

cf. Conditions et tarifs des produits et services applicables à la clientèle des Particuliers en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

> Autres opérations

Frais de signification frais réels

Frais de prise de gage - frais d'enregistrement inclus - .. 198,00 €

Frais de prise de nantissement :

Nantissement interne 198,00 €

Nantissement externe 402,00 €

Frais d'hypothèque maritime frais réels

Majoré d'une commission d'intervention de ... 153,30 €

Frais de nantissement de fonds de commerce .. frais réels

Majoré d'une commission d'intervention de ... 153,30 €

Frais de délégation de loyers 198,80 €

Réaménagement 395,37 €

Transfert / Translation 90,28 €

Frais de délégation assurance 91,00 €

Novation - % sur capital restant dû 1,00%

Frais annuels d'information des cautions :

Frais par courrier et par caution 38,22 €

Rédition de tableau d'amortissement 19,00 €

Autres opérations nécessitant l'établissement

d'un avenant 140,83 €

Changement de compte de prélèvement 21,05 €

Les effets - l'escompte

Commission de manipulation BOR ou LCR- par opération	
• BOR / LCR papier	3,84 €
• BOR / LCR papier < 380,00 € - majoration par effet	1,14 €
Frais d'encaissement BOR / LCR magnétique	0,52 €
Frais d'encaissement BOR / LCR magnétique < 380,00 €	
.....- majoration par effet	1,14 €
Effet impayé, prorogé ou réclamé	15,29 €
Effet non avisé, modifié	15,29 €
Envoi à l'acceptation	15,29 €
Demande d'avis de sort	15,29 €
Restitution de LCR	15,29 €
Retour d'un effet remis à l'encaissement	
.....- par effet	15,29 €
Remise d'effet à l'huissier	15,29 €
Rejet d'effet domicilié	15,29 €
Commission d'endossement - minimum 10,00 €	0,60 %
Frais d'escompte LCR magnétique	0,52 €
Frais d'escompte LCR magnétique < 380,00 €	
.....- majoration par effet	1,14 €
Frais d'escompte LCR papier	3,84 €
Frais d'escompte LCR papier < 380,00 €	
.....- majoration par effet	1,14 €
Intérêts d'escompte - Taux d'escompte	Nous consulter
Minimum de perception par effet	12,26 €
Minimum de perception par bordereau	
.....- plus de 2 effets	25,61 €
Frais de traitement manuel des effets à payer	
.....- par effet	1,67 €
Opposition sur effet à payer	21,84 €
Rejet d'un effet à payer	17,48 €

Les placements

> Les opérations sur Comptes Titres Les Ordres de Bourse

Frais sur ordre de bourse France

Ordre passé au guichet - taux de courtage	1,50 %
Minimum de perception par ordre	17,70 €
Ordre passé par Direct Ecureuil - par téléphone	
- taux de courtage	1,00 %
Minimum de perception par ordre	14,20 €
Ordre passé par Direct Ecureuil - par Internet	
- taux de courtage	0,35 %
Minimum de perception par ordre - sauf OPCVM	10,00 €

Ordre de bourse non exécuté

Au guichet et par Direct Ecureuil par téléphone . . .**Gratuit**

Par Direct Ecureuil par Internet**Gratuit**

Ordre de bourse annulé

Au guichet et par Direct Ecureuil par téléphone . . .13,20 €

Par Direct Ecureuil par Internet**Gratuit**

Frais sur ordre - Bourses Etrangères**Nous consulter**

> Les opérations sur Comptes Titres Les droits de garde⁽¹⁾

Hors valeurs du Réseau Caisse d'Epargne

Commission proportionnelle à la valorisation du portefeuille
au 31/120,25 %

Minimum de perception37,00 €

Maximum de perception240,50 €

Valeurs du Réseau Caisse d'Epargne

Commission forfaitaire28,30 €

Pour les autres opérations, merci de vous référer à la brochure
"Conditions et tarifs des services bancaires applicables à la
clientèle des Particuliers en vigueur au 1er janvier 2012"

> Placement automatisé de trésorerie

Forfait annuel variable suivant le type de structure

.**Nous consulter**

% sur plus value réalisée suivant le type de structure

.**Nous consulter**

Les services

> La télétransmission

EBICS, Internet et SWIFNET

Intervention

Intervention sur site102,20 €

Fonctionnement

EBICS T - Abonnement mensuel22,00 €

EBICS TS - Abonnement mensuel22,00 €

WEB EDI E-remises - Abonnement mensuel22,00 €

SWIFNET

Frais d'installation900,00 €

Abonnement mensuel70,00 €

Virements / Virements SEPA

- par ligne d'opération ⁽²⁾0,35 €

Prélèvements / Prélèvements SEPA

- par ligne d'opération ⁽²⁾0,35 €

Virement de Trésorerie - par ligne d'opération ⁽²⁾ . . .4,29 €

TIP - par ligne d'opération ⁽²⁾0,28 €

Virement international - par ligne d'opération12,00 €

Remise d'effets de commerce

Frais de traitement - par effet -0,52 €

Si montant de l'effet < 380 € - majoration par effet . . .1,14 €

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

(2) 1 prélèvement global mensuel

> Relevé de compte DATALIS⁽¹⁾ - par mois -

Si facturation Expert Comptable

Forfait 10 premiers comptes27,59 €

Au-delà par tranche entamée de 10 comptes14,31 €

Si facturation Entreprise mandante

Par compte consulté4,60 €

Les solutions de paiement en ligne

SP+⁽¹⁾ : solution dédiée aux sites marchands

SERVICE PUBLIC PLUS⁽¹⁾ : solution dédiée aux collectivités locales

adresse : www.spplus.net⁽²⁾⁽³⁾

FRAIS D'INSTALLATION⁽⁴⁾

• SP+ :300,00 €

• Service Public Plus250,00 €

ABONNEMENT MENSUEL⁽⁴⁾

• SP+ - incluant 100 transactions -20,00 €

• Service Public Plus - incluant 100 transactions -20,00 €

FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS⁽⁴⁾

SP+⁽¹⁾

• de 1 à 100 transactions / mois ...Inclus dans l'abonnement

• de 101 à 500 transactions / mois - par paiement - ...0,15 €

• au-delà de 500 transactions / mois

- par paiement -Nous consulter

Options supplémentairesNous consulter

SERVICE PUBLIC PLUS⁽¹⁾⁽⁴⁾

• de 1 à 100 transactions / mois ...Inclus dans l'abonnement

• au-delà de 100 transactions - par paiement -0,08 €

Options supplémentairesNous consulter

SP PLUS SITE⁽¹⁾

Mise à disposition d'un site "clé en main" personnalisable permettant à vos clients ou adhérents d'effectuer des règlements à distance par carte bancaire.

Adresses :

www.jepaieenligne.fr/marchand/⁽³⁾

www.jepaieenligne.fr/association/⁽³⁾

www.jepaieenligne.fr/collectivite/⁽³⁾

FRAIS D'INSTALLATION⁽⁴⁾90,00 €

ABONNEMENT MENSUEL⁽⁴⁾

- incluant 100 transactions -20,00 €

FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS⁽⁴⁾

• de 1 à 100 transactions / mois ...Inclus dans l'abonnement

• de 101 à 500 transactions / mois - par paiement - ...0,15 €

• au-delà de 500 transactions / mois

- par paiement -Nous consulter

Options supplémentairesNous consulter

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

(2) Arrêt de la commercialisation courant 2012.

(3) Coût de la communication suivant votre fournisseur d'accès Internet.

(4) tarifs en vigueur au 01/11/2011.

SP+ NOUVELLE VERSION ⁽¹⁾⁽²⁾

1/ Solution dédiée aux sites marchands

FRAIS DE MISE EN SERVICE - selon la formule choisie

Minimum	150,00 €
Maximum	250,00 €

ABONNEMENT MENSUEL - selon la formule choisie

Minimum	15,00 €
Maximum	30,00 €

2/ jepaieenligne ⁽²⁾⁽³⁾

Solution dédiée aux clients ne disposant pas de site marchand

Mise à disposition d'un site "clé en main" personnalisable permettant à vos clients ou adhérents d'effectuer des règlements à distance par carte bancaire

Frais de mise en service	150,00 €
Abonnement mensuel	15,00 €

OPTIONS COMMUNES AUX DEUX SERVICES

Canal de vente	Nous consulter
Moyen de Paiement	Nous consulter
Typologies de Paiement (à la commande, à la livraison, différé, Nfois,...)	Nous consulter
Back Office de gestion des Paiements	Nous consulter
Aide à la décision	Nous consulter
Reporting (e-mail de confirmation, rapprochement bancaire, impayés...)	Nous consulter
Services additionnels	Nous consulter
Modalités de facturations spécifiques (saisonnier...)	Nous consulter

COMMISSION SUR PAIEMENT CB

- % par transaction -	Nous consulter
-----------------------------	----------------

> L'équipement Monétique

TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE)

"CLASSIQUE" ou "SANS CONTACT"

Contrats de location 48 mois

Montant des loyers mensuels	Suivant matériel
Frais de dossier	Suivant matériel
Frais d'installation	Nous consulter
Chargement de logiciel "privatif" ⁽²⁾	Nous consulter
Commission sur les flux CB - suivant flux - (mode débit et mode crédit)	Nous consulter

INDEMNITES LIEES A L'OFFRE DE LOCATION ⁽²⁾

Equipement hors d'usage ou non restitué du fait du locataire
Indemnité déterminée en fonction du modèle et de l'année de rupture du contrat de location

FRAIS DE RUPTURE DU CONTRAT DE LOCATION TPE ⁽²⁾

Frais déterminés en fonction de l'année de rupture du contrat de location et du modèle

PAIEMENT EN "N" FOIS (3 ou 4 fois sans frais)

Tarifs en vigueur au 01/11/2011

Droit d'entrée - à la création -	77,74 €
Commissionnement pour paiement en 3X ⁽⁴⁾	3,00 %
Commissionnement pour paiement en 4X ⁽⁴⁾	3,30 %

(1) Début de commercialisation courant 2012.

(2) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

(3) Coût de la communication suivant votre fournisseur d'accès Internet.

(4) Sur paiements différés.

OFFRE MONETIQUE "PROFESSIONNELS DE LA SANTE"

Contrats de location sur 48 mois

Montant des loyers mensuels Suivant matériel
Frais de dossier Suivant matériel
Frais d'installation Nous consulter
Abonnement INTELLIO auprès de la Société SEPHIRA

..... Nous consulter
OFFRE MONETIQUE " SANTE TAXI " Nous consulter

> Les autres services

• jedéclare.com

Solution d'échanges de données par télétransmission permettant la télécote des liasses fiscales et la télétransmission de relevés de comptes avec les experts comptables adhérents.

Gestionnaire du portail jedéclare.com : Société EXTELIA
..... Nous consulter

• CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTICEO⁽¹⁾

Pour sécuriser les échanges dématérialisés en ligne
Cotisation pour 3 ans 180,00 €

• **FABRICATION DE LETTRES - CHÈQUES** - Majorée d'une commission d'intervention sur le montant devisé de 5,00 %

• RENSEIGNEMENTS / RECHERCHES - à la demande du client

Frais de recherche simple d'un document de moins d'un an et délivrance d'attestation ou de photocopie 14,50 €

Frais de recherche simple sur document de plus d'un an et délivrance d'attestation ou de photocopie d'un document ou recherche internationale 37,50 €

Frais de photocopie (par photocopie supplémentaire) .. 2,90 €

Frais de recherche suite contestation opération de paiement - réclamation non fondée Nous consulter

Frais de recherche complexe sur devis

Frais de photocopie de chèque 9,20 €

Frais de déplacement d'un coursier dans un rayon maximum de 20 kms aller-retour 36,90 €

Constitution de dossier Commissaires aux Comptes⁽¹⁾ . 150,00 €

• DISTRIBUTEUR DE ROULEAUX DE MONNAIE (DRM)

- suivant équipement agence -

Mise à disposition d'une carte d'accès privative (non clients Caisse d'Epargne) Nous consulter

> GLOBAL AFFAIRES

OPTIONS DE L'ABONNEMENT "ENTREPRISE" GLOBAL AFFAIRES

Outil / Etats statistiques ⁽¹⁾ 50,00 €

Outil / Note de frais ⁽¹⁾ 50,00 €

Choix du débit sur-différé

10 jours 7,00 €

20 jours 14,00 €

30 jours 21,00 €

45 jours 31,00 €

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

> Carte ACHAT PUBLIC

Clients COLLECTIVITÉS LOCALES

Tarification à l'unité Nous consulter

Forfait - Abonnement mensuel (jusqu'à 1.000 € de paiements mensuels)

- Forfait 1 carte 35,00 €
 - Forfait 2 cartes 37,00 €
 - Forfait 3 cartes 39,00 €
 - Forfait 4 cartes 41,00 €
- Commission sur flux - au-delà de 1.000 € mensuels - . 0,70 %

Autres prestations

- Abonnement E-cap 150,00 €
- Opposition 14,00 €
- Refabrication 9,50 €
- Réédition du code secret 7,00 €
- Suppression d'une carte d'un programme 15,00 €
- Intérêts de retard Nous consulter
- Traitement contestation 25,00 €
- Référencement des fournisseurs - sur option -
par fournisseur 31,00 €
- Paramétrage des plafonds carte - sur option -
par carte 31,00 €
- Formation en groupe Nous consulter
- Animation de réunions fournisseurs Nous consulter
- Animation de réunions Nous consulter
- Formation individuelle à la Caisse d'Épargne Nous consulter

L'ingénierie sociale

AUGMENTYS Contrats dédiés aux clients Professionnels
..... Arrêt de la commercialisation : 06/2007

PLAN ÉCUREUIL MOTIVATION Contrats dédiés aux clients
Entreprises Arrêt de la commercialisation : 06/2007

Gestionnaire : FONGEPAR - Société Anonyme au capital
social de 11 540 016 € - Siège social : 10 Place de Catalogne
75014 Paris - RCS Paris 692 042 310

BOX OFFICE⁽¹⁾

Gestionnaire : NATIXIS INTEREPARGNE - Société Anonyme
au capital social de 8 890 784 € - Siège social : 30 Av Pierre
Mendes France 75013 Paris - RCS Paris 692 012 669

Frais à la charge du souscripteur

- Frais de tenue de compte et de registre
- Gestion du compte Épargne Salariale

GESTION DU COMPTE ÉPARGNE SALARIALE

3 dispositifs possibles

1^{er} dispositif : PEI ou PERCOI

2^{ème} dispositif : PEI + PERCOI ou Participation ou Intéressement

3^{ème} dispositif : PEI + PERCOI + Participation ou Intéressement

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

Forfait annuel Nous consulter
Par compte d'épargnant alimenté avec franchise sur les deux premiers comptes Nous consulter
(Tarifs hors frais d'affranchissement)

Chargements financiers - suivant type de gestion et de support
- Commission de souscription Nous consulter
- Frais de gestion Nous consulter
Autres tarifications / cf. annexe tarification BOX OFFICE - PEI/PERCOI en vigueur

PRIMISSION (PEE) et PERCO & CO⁽¹⁾ (PERCO)

Offre pour les structures de plus de 50 épargnants

PRIMISSION ou PERCO & CO⁽¹⁾ ou PRIMISSION et PERCO & CO⁽¹⁾

Frais de gestion annuels Nous consulter

Frais de gestion par compte d'épargnant

alimenté Nous consulter

Chargements financiers - suivant type de gestion et de support

Gamme FCPE "socle" ou "de diversification"

- Commission de souscription Nous consulter

- Frais de gestion Nous consulter

INTERESSEMENT

Offre "standard" : Mise en place d'un accord d'intéressement pour les entreprises < 25 salariés nous consulter

Offre "sur mesure" : Dispositif pouvant intégrer des indicateurs de performance spécifiques sur devis

> IFC et article 83⁽²⁾

IFC - Contrat "Indemnités de fin de carrière"

Frais sur prime et encours Nous consulter

Article 83 - Contrat collectif d'Assurance Retraite

Frais sur prime et encours Nous consulter

> Les titres de service

CHEQUE DE TABLE

Forfait par commande (émission et transport chrono des titres) 20,00 €

Majoration par adresse supplémentaire 15,00 €

CESU

Minimum de prestation de services facturée 35,00 €

Prestations de services - en % du montant des valeurs faciales commandées 4,00 %

Participation aux frais d'envoi 15,00 €

CA DO CHEQUE

Frais de personnalisation + frais de traitement + frais d'envoi sécurisé - Forfait par commande - 15,00 €

(1) Cette prestation est soumise à la TVA en vigueur : 19,60% au 01/11/2011.

(2) IFC et article 83 sont des contrats CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

Les assurances professionnelles

Clients PME / PMI - Assurance HOMME CLÉ⁽¹⁾

Suivant niveau de couverture Nous consulter

Clients ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES Protection de l'Activité Professionnelle

- P.A.P⁽²⁾ : arrêt de la commercialisation : 16/05/2011

- P.A.P 2⁽²⁾ : début de commercialisation : Mai 2011

Suivant niveau de couverture et durée d'indemnisation
choisis Nous consulter

Assurance SECUREXPRESS⁽²⁾

Hors forfait Professionnel - cotisation annuelle - . . . 27,40 €

CLIENTS ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Assistance et protection juridique des membres

du bureau⁽³⁾ - cotisation annuelle Nous consulter

Associatis Assurances⁽³⁾ Nous consulter

La prévoyance - Contrats "loi Madelin"

OFFRE PRO-T-G : Offre composée de 3 produits de prévoyance
pouvant être souscrits séparément et éligibles à la loi MADELIN
ÉCUREUIL RETRAITE PRO⁽⁴⁾

Pour se constituer une retraite individuelle complémentaire

• Frais d'adhésion à l'Association ACIER

(Association pour la Croissance et l'Investissement de
l'Épargne Retraite) **Gratuit**

Phase constitution de capital

• Frais sur versement Nous consulter

• Frais de gestion annuels :

- Sur fonds en euros ou en Unités de Comptes Nous consulter

GARANTIE SANTÉ CÔTÉ PRO⁽⁵⁾

Pour compléter les remboursements de santé.

• Adhésion à l'association APER (Association pour la
Prévoyance et la Retraite) **Gratuit**

• Périodicité des cotisations : mensuelle, trimestrielle ou
annuelle variable suivant l'âge du (des) bénéficiaire(s),
la composition de la famille, la formule et
la zone d'habitation Nous consulter

GARANTIE PRÉVOYANCE PRO⁽⁵⁾

Pour assurer ses proches et son activité.

• Frais d'adhésion à l'Association APER (Association pour
la Prévoyance et la Retraite) **Gratuit**

• Périodicité des cotisations : mensuelle, trimestrielle ou
annuelle, variables suivant le niveau de garantie souhaité,
l'âge et la classe professionnelle Nous consulter

(1) Assurance Homme Clé est un contrat CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) La PAP, la PAP 2 et Securexpress sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

(3) Assistance et protection juridique des membres du bureau et Associatis Assurances sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Ecureuil Retraite Pro est un contrat de FONCIER Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

(5) Garantie Santé Côté Pro et Garantie Prévoyance Pro sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

La Gestion Privée⁽¹⁾

Etude Patrimoniale	- de 250,00 € à 1.500,00 € -	} Sur devis
Déclaration fiscale	- de 250,00 € à 1.500,00 € -	
Autres prestations	- de 250,00 € à 1.500,00 € -	

L'International

Etablissement d'un chèque de banque en devises . . .35,40 €

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE ETRANGER

Commission de service18,50 €

Chèque en devises : commission sur le cours pratiqué par notre intermédiaire2,00 %

Impayé sur chèque tiré sur l'étranger27,70 €

CHEQUE PAYABLE À L'ÉTRANGER - délais d'encaissement - En SBF (crédit sauf bonne fin)

Remise de chèque en euros payable dans l'UE

Disponibilité des fonds - en nombre de jours ouvrés après la date de remise au guichet par le client (sous réserve de validité du bordereau de remise)8 jours ouvrés

Remise de chèque en euros ou en devises payable hors UE

Disponibilité des fonds - en nombre de jours ouvrés après la date de remise au guichet par le client (sous réserve de validité du bordereau de remise)14 jours ouvrés

En CAE (crédit après encaissement)

Disponibilité des fonds . . . à réception par la Caisse d'Épargne

CHÈQUE EN EUROS ÉTABLI À PARTIR DU CHÉQUIER CLIENT OU EFFET PRÉSENTÉ À L'ENCAISSEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE

- dans l'Union Européenne et en euros4,60 €

- hors Union Européenne ou effet en devise quel que soit le pays35,80 €

LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

Virement émis vers l'étranger :

Vers l'EEE (Espace Economique Européen) en euros d'un montant inférieur ou égal à 50.000 € et virement SEPA (quel que soit le montant)

Frais par virement3,40 €

Frais par virement incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)35,40 €

Autres virements :

Vers l'EEE (Espace Economique Européen) en euros d'un montant supérieur à 50.000 € ou en devises quel que soit le montant ou hors EEE (quels que soient le montant, la devise ou le pays)

Frais par virement35,40 €

Frais par virement incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)35,40 €

(1) Actes facturés en fonction de la complexité des études.

Virement reçu de l'étranger

En provenance de l'EEE (Espace Economique Européen) en euros d'un montant inférieur ou égal à 50.000 € et virement SEPA (quel que soit le montant)

Frais par virement	Gratuit
Frais par virement incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	35,40 €

En provenance de l'EEE (Espace Economique Européen) en euros d'un montant supérieur à 50.000 € ou en devises (quels que soient le montant, la devise ou le pays) ou hors EEE

Frais par virement	35,40 €
Frais par virement incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	35,40 €

Offre à l'International

Gestion du compte courant en devises	Nous consulter
Crédit documentaire import	Nous consulter
Remises documentaires	Nous consulter
Découvert - avance en devises	Nous consulter
Garanties internationales	Nous consulter
Change - au comptant ou à terme	Nous consulter
Renseignements commerciaux	Nous consulter

Informations utiles

Définition des principaux indices

EURIBOR : Dénommé en français le TIBEUR (Taux Interbancaire offert en EURO), l'EURIBOR est le taux auquel les banques se prêtent de l'argent dans la zone euro. L'Euribor est donc la référence du prix de l'argent emprunté sur le marché interbancaire de la zone Euro pendant des durées comprises entre une semaine et un an.

L'EURIBOR est un indice qui remplace depuis le 1er Janvier 1999 le TIOP ou le PIBOR, l'indice de la place de Paris.

L'Euribor sert de base de calcul dans le cadre des crédits à taux variables proposés par certains établissements bancaires. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée.

L'EURIBOR est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro avec l'Eonia. Il est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne (FBE) à 11 h (heure de Bruxelles) et affiché par écran Telerate pages 248 et 249, ainsi que sur REUTERS page EURIBOR ou RIC EURIBOR ou toute autre page qui lui serait substituée. L'EURIBOR de référence est celui indiqué ci-dessus.

L'EONIA : (Euro Overnight Index Average) ou TEMPE (Taux moyen Pondéré en Euro) est la moyenne pondérée de tous les prêts interbancaires au jour le jour initiés par les principales banques de la zone euro. Il est publié quotidiennement par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) à 7 h, (heure de Bruxelles), sur écran Telerate et sur REUTERS.

La valeur de ces différents indices est mentionnée dans les principales publications économiques.

LES INTERETS DEBITEURS : sont déterminés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Ce taux est calculé par rapport à un indice de référence qui peut être :

- Pour les clients Artisans, Commerçants, Professions Libérales : le Taux de Base Bancaire (TBB).

- Pour les clients Artisans, Commerçants, Professions Libérales en gestion privée : le Taux de Base Bancaire (TBB) ou l'EURIBOR. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur rajoute à ces taux de référence une marge dont le niveau est fonction :

- > de la situation financière du client,
- > de l'appréciation du risque et des garanties proposées.

En cas de dépassement de l'autorisation de découvert, une pénalité calculée sur la base du taux du découvert non autorisé est rajoutée à ce taux pour la partie excédant le montant de l'autorisation.

LES INTERETS CREDITEURS : dans le cas où le client bénéficie d'une rémunération du solde créditeur de son compte à vue, des intérêts créditeurs sont calculés sur le solde créditeur journalier éventuel de son compte et sur la base du taux et des modalités fixés dans l'offre spécifique. La Caisse d'Épargne arrête mensuellement le compte du client, procède au versement des intérêts selon la périodicité choisie par le client (mensuellement ou trimestriellement).

Dans le cas où la rémunération du compte à vue est indexée :

- Taux de référence = EURIBOR auquel la Caisse d'Épargne Côte d'Azur associe une marge.

LE TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) : Le TEG représente sous forme d'un pourcentage tous les coûts obligatoires pour l'obtention d'un crédit. Ainsi, il comprend le taux d'intérêt nominal conventionnel (TNC), les éventuels frais de dossiers et le coût des assurances. La mention du TEG a pour vocation d'informer l'emprunteur du coût réel de son crédit.

Sur le document "ticket d'agios" est mentionné le TEG qui comprend :

- > les frais de dossier du découvert professionnel,
- > les intérêts débiteurs,
- > la commission d'immobilisation,
- > la commission de plus fort découvert,
- > la commission de dépassement.

TEG =

$(\text{intérêts débiteurs} + \text{commission de plus fort découvert} + \text{commission d'immobilisation} + \text{commission de dépassement} + \text{frais de dossier}) \times \text{nombre débiteurs}$

365×100

LE TAUX d'USURE : L'ensemble des éléments servant à la détermination du TEG ne peut dépasser le taux d'usure (Article L313-3 du Code de la Consommation) "Constitue un prêt usuraire tout prêt conventionnel consenti à un TEG qui excède,

au moment ou il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues". Ces dispositions ne sont pas applicables aux prêts accordés aux professionnels ou à une personne morale se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte courant (article L313-5-1 du Code Monétaire et Financier). Au début de chaque trimestre civil, un avis du Ministère de l'Economie et des Finances publié au Journal Officiel indique le taux effectif moyen pratiqué le trimestre précédent pour les différentes opérations de crédit.

LA COMMISSION DE TENUE DE COMPTE : Frais forfaitaires perçus mensuellement en fin de période d'arrêté de compte.

LA COMMISSION DE MOUVEMENT : Commission appliquée sur le montant des opérations passées au débit du compte hors mouvements "internes".

LA COMMISSION DE PLUS FORT DECOUVERT : Commission calculée sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois.

LA COMMISSION DE DEPASSEMENT : Commission perçue en plus des intérêts débiteurs lorsque le compte est en dépassement de son autorisation de découvert.

LA COMMISSION DE NON UTILISATION : Commission perçue dans le cas d'un crédit octroyé mais non utilisé.

LA DATE DE VALEUR : Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

LE DELAI D'ENCAISSEMENT : Délai nécessaire à la Caisse d'Epargne pour recouvrer le montant du chèque auprès de la banque tirée.

LA DATE D'OPERATION : Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

LES AGIOS : Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (exemple : dépassement du découvert autorisé ...).

LE REJET DE CHEQUE : Refus de paiement par la banque de l'émetteur d'un chèque remis à l'encaissement par son bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou une insuffisance de provision.

LE REJET DE PRELEVEMENT : Refus de paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition formulée par le client.

VOTRE AGENCE OU VOTRE
CENTRE D'AFFAIRES SE
TIENNENT À VOTRE
DISPOSITION POUR VOUS
APPORTER TOUTE
INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE

**La Caisse d'Épargne met à votre disposition
des accès directs non-surtaxés**

- Assurance (assistance, contrats, sinistres) : 09 69 36 45 45⁽¹⁾
- Perte / vol carte bancaire : 09 69 36 39 39⁽¹⁾
- Réclamations : 09 69 36 27 38⁽¹⁾
- Assistance technique : 09 69 39 29 52⁽¹⁾

(1) Appel non-surtaxé. Prix d'un appel local (depuis un poste fixe en France métropolitaine).

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation par écrit à :

**Caisse d'Épargne Côte d'Azur
Service Relations Clientèle
L'Arénas - 455, Promenade des Anglais
BP 3297 - 06205 Nice Cedex 3
Tél. : 09 69 36 27 38 ⁽¹⁾**



CAISSE D'ÉPARGNE
COTE D'AZUR

LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Capital social 393.791.900 euros – 455, promenade des Anglais, 06200 Nice – 384 402 871 RCS NICE – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 199. Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans perception d'effets ou valeurs, n° 10480 délivrée par la Préfecture des Alpes Maritimes, garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 128 rue de la Boétie 75378 PARIS Cedex 08.